

Conditions de garantie, catégorie 5

A.O. Smith accorde une **garantie de 2 ans** sur les petits modules hydrauliques* et le 'Smart Display'**, à **compter de la date d'installation**. L'échangeur de chaleur à plaques bénéficie d'une **garantie de 2 ans au départ de la date d'achat**.

Sous réserve que l'unité a été traitée conformément aux conditions générales de garantie, comme stipulé dans les manuels d'instructions et/ou dans les conditions générales de garantie disponibles auprès du siège social européen.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre distributeur. La plaque signalétique et les documents d'installation d'origine doivent être fournis pour toutes les opérations. A.O. Smith se réserve le droit d'inspecter les pièces et/ou chauffe-eau défectueux sur site, dans l'entrepôt du distributeur ou dans l'usine de Veldhoven pour effectuer des recherches approfondies et des améliorations sur le produit.

* No. articles:

0308 781

0308 783

0308 785

0308 787

0308 801

0308 802

0309 409

0309 410

** No. article:

0309 701